

ANNÉE 78, N° 8
N° 4

L
O
U



LUME ...



**BULLETIN
D'INFORMATION
DE LA VIE
GUILLAUMOISE**

**-----
Directeur de la publication: J.P. Ravel
-----**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE

Tous les conseillers sont présents sauf MM. RAVEL J.P. et ROUBIN qui ont donné procuration. Mme GHIGO est désignée comme secrétaire.
ordre du jour: compte administratif, budget supplémentaire 78, endiguement du VAR.
attention: tout ce qui est écrit en *italique* et précédé du signe ° n'est pas écrit dans le registre des délibérations.

COMPTE ADMINISTRATIF: Le Conseil municipal,

- après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 77 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par M. le Maire accompagné du compte de gestion du receveur,

- considérant que M. F. RAVEL maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 77 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,

- procédant au règlement définitif du budget 77 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes;

N° subdivisions	résultat clôture exercice 76 excédent	opérations de l'exercice		résultats de clôture exercice 77 excédent
		mandats	titres	
85. sec. ordina	50 348,43	873 378,06	906 180,09	83 150,46
06. sec. extra- ordinaire	89 709,78	1 436 987,68	2 091 885,78	744 607,88
TOTAUX	140 058,21	2 310 365,74	2 998 065,87	827 758,34

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

- arrête à la somme de 1 035 448,24 F le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être pris au budget supplémentaire de l'exercice

- fixe à la somme de 47 457 F le montant du prélèvement sur l'excédent de la section ordinaire destinée à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section extraordinaire,

- déclare toutes les opérations de l'exercice 77 définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte administratif est voté par 7 voix, 4 contre et 1 abstention (° le Maire ne prend pas part au vote)

- ° Contrairement à ce qui écrit dans le registre et que vous venez de lire,
- ° aucune pièce justificative des dépenses n'a été présentée aux Conseillers Municipaux.
- ° Notre groupe fait remarquer que pour savoir si M. RAVEL a bien géré les deniers publics, il faudrait fournir toutes les factures des différentes dépenses. Comme l'année précédente, M. BRUN Roger tente de défendre M. RAVEL en disant que s'il y avait une irrégularité, M. le PERCEPTEUR n'aurait pas permis l'émission des mandats de paiement. Comme l'année précédente, notre groupe lui répond que M. le Percepteur n'a pas à savoir si la facture est justifiée ou non: il ne contrôle pas le bien fondé des factures.

° PAR EXEMPLE:

- ° M. le PERCEPTEUR reçoit une facture de 5 000,00 F d'achat de mobilier: il émettra le mandat à partir du moment où la facture est en règle et si les 5 000,00 F sont toujours disponibles dans le chapitre correspondant du budget.

CE N'EST PAS A LUI DE VERIFIER SI CET ACHAT ETAIT NECESSAIRE ET SI LE MOBILIER MENTIONNÉ SUR LA FACTURE EXISTE BIEN: C'EST AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

- ° Concernant la grosse dépense pour participation aux charges intercommunales, dépense d'un montant de 17 millions anciens, notre groupe s'est fait préciser la part pour le syndicat de Péone-Guillaumes: 15 millions. Mais les délégués de ce syndicat ont été dans l'impossibilité de justifier cette somme. Notre groupe pense que dans cette somme il y aura certainement le chauffage de la piscine.
- ° Quand a-t-on demandé au Conseil municipal s'il était d'accord pour les jours et heures d'ouverture, sur les tarifs pratiqués ? JAMAIS. A-t-on la possibilité de réduire les dépenses ? NON. A-t-on la possibilité d'augmenter les dépenses pour une période d'ouverture plus grande ? NON. LE CONSEIL MUNICIPAL de GUILLAUMES SE CONTENTE DE PAYER CE QUE M. GINESY, président du Syndicat, RECLAME.

DANS CES CONDITIONS, TANT QUE NOUS SERONS ECARTES DE LA GESTION DE LA COMMUNE, TANT QUE NOUS NE PARTICIPERONS PAS A L'ELABORATION DU BUDGET, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE NE VOTER NI COMPTE ADMINISTRATIF, NI BUDGET; NOUS NE SIGNERONS JAMAIS DE CHEQUE EN BLANC; NOUS VOULONS CONNAITRE LA DESTINATION ET L'UTILISATION DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES.

SUBVENTION COMITE DES FETES: Le conseil vote une subvention de 650,00 F pour le bal du 14 juillet au comité des fêtes.

ENDIGUEMENT DU VAR-TUEBI: Montant prévu des travaux: 300 000,00 F dont 120 000,00 F du ministère de l'agriculture et un emprunt communal au crédit agricole de 180 000,00 F. le département prenant les 2/3 des annuités de l'emprunt à sa charge.

Le Conseil adopte, il désigne MM RANCUREL, BRUN ET GIRIBONE pour assister le Maire pour la dévolution des travaux.

COLONIE St BARIHELEMY: M. RAVEL Francis s'adresse à M. RAVEL André pour lui dire qu'il a rencontré à Guillaumes, M. SASSI directeur de la Colonie qui lui a fait part de sa volonté de ne pas laisser le bâtiment à la disposition de la commune étant donné que le local est occupé une grande partie de l'année et qu'en conséquence l'entrevue qu'ils devaient avoir tous les deux avec M.SASSI pour lui soumettre les propositions de la Commune devenait inutile.

° Le Conseil d'administration de la Colonie ne connaîtra donc jamais les propositions de la Commune. Est-ce parce qu'elles émanent de notre groupe ?

° M. RAVEL Francis annonce que peut-être la colonie de Pessigaud va créer des classes de nature.

M. GIRIBONE obtient que le bail de la colonie soit étudié par un conseil juridique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE

Tous les conseillers sont présents.

En l'absence de Mme GENIN c'est Mme GHIGO qui lit le compte rendu de la séance précédente.

M. BRUN Roger est désigné comme secrétaire.

ordre du jour: Parc du Mercantour. Questions diverses

PARC DU MERCANTOUR:

M. RAVEL Francis fait lire un modèle de délibération contre le projet de création du Parc. Le groupe des 5 avait également préparé une délibération rejetant le projet dans sa forme actuelle.

- ° Il n'a pas fallu loin de 2 heures de discussion pour faire accepter à M. RAVEL Francis de rédiger une délibération commune! C'était "sa" délibération ou rien d'autre. MMBRUN ET BAUDIN sont quand même arrivés à faire ajouter quelques mots de notre délibération. Nous les remercions sincèrement.

TRAVAUX CHAPELLE DE BUYEI:

Les services dépendants du ministère de la Culture et de la Communication ont signalé l'état de vétusté de la Chapelle de Buyei. Un programme de restauration d'un montant de 200 000,00 F avec le concours de l'Etat et du Département a été projeté.

- ° La part communale étant élevée, nous pensons que si la Commune doit emprunter, elle devrait le faire pour des travaux plus urgents. La toiture de la chapelle a été faite il n'y a pas longtemps, il ne voit pas pourquoi il faudrait la refaire. Soulignons en plus les termes utilisés " les services... ..ont signalé l'état..." Ne sommes nous pas capables de voir nous-mêmes dans quel état se trouve la chapelle ?
- ° Quelques conseillers approuvent.

Le conseil décide de demander le transfert de cette aide pour remettre en état l'église paroissiale: travaux jugés plus utiles que la restauration de la chapelle.

PERCEPTION:

- ° M. RAVEL Jean-Paul demande où en est le projet de construction d'une perception adaptée aux besoins. On lui répond que le dossier est chez l'architecte, on n'en sait pas plus que lui.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE

ordre du jour: H.L.M. et questions diverses

absents: MPAZZI Bernard et ROUBIN Elie.

M.BRUN Roger est désigné comme secrétaire

H.L.M.: La commune accorde une garantie de 540 446,00 F à l'office d'H.L.M. de la ville de Nice pour un emprunt de I 443 500,00 F.

Le conseil adopte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

I. EMPRUNT DE 150 000,00F pour la gendarmerie: Cet emprunt est destiné à régler les suppléments. Voté à l'unanimité.

2. ENLEVEMENT DES ORDURES A BOUCHANIERES: La commune verse I 360,00 F à M.ROUBIN Elie qui s'est chargé de l'enlèvement des ordures durant l'été 77 et 78. Adopté à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS:

Amicale de l'O.N.F.	40,00	Mutuelle du trésor	50,00
ass.éduc.surveillée	50,00	Syndicat d'Initiati.	500,00
lecture publique	100,00	Caisse des Ecoles	I 000,00
office combattants	50,00	Foire concours	300,00
Timbre antituber.	40,00	Comité des Fêtes	500,00
		A.S. et Loisirs	500,00

Adopté à l'unanimité

4. ALLOCATION INDEMNITE DE GESTION RECEVEUR MUNICIPAL:

555,00 f seront alloués à M. GHEHO à partir de 78 (par an)Unanimité

5. BAIGNOIRES A MOUTONS ST BRES: réception et décompte des travaux:

entreprise Pratico:	II 383,09
entreprise Rancurel	7 079,52
honoraires	783,49
Coût total:	I9 201,10

6; SUBVENTION COMMUNALE TRANSPORT BOUCHANIERES: 2 000,00 F sont alloués à M. ROUBIN adopté à l'unanimité

7. RENOUVELLEMENT BAIL RANCUREL: bail concernant le dépôt d'hydrocarbure montant annuel: 350,00 F adopté à l'unanimité.

8. CONSTRUCTION BAIGNOIRE A MOUTONS BOUCHANIERES: Coût des travaux: 34 000,00 F dont I3 600 F de subvention du ministère de l'agriculture, I 000,00 de la chambre d'agriculture, un emprunt communal de I9 000,00 F et 400,00 F pris sur les fonds libres. Adopté à l'unanimité.

9. GARDIENNAGE CLUB-HOUBE: Conformément aux accords, 400,00F sont alloués à mme Josianne BONNET pour le gardiennage de la salle de Jeux du Club-House. (ping-pong) Accordé à l'unanimité.

IO. BAIL DENTISTE: 3 850,00 F par an. Tout le Conseil demande la pose de compteurs électriques individuels lors des travaux de la Mairie.

II. SENTIER DU CHATEAU:aménagement du sentier, projet de IO 000,00 F dont 50% de subvention du département. adopté à l'unanimité

- Lors du vote du compte administratif, chapitre des indemnités du Maire et des adjoints, M. GIRIBONE a regretté que M. RAVEL Francis et ses adjoints n'aient jamais fait le geste d'offrir une coupe, un prix, lors des concours ou fêtes organisées à Guillaumes. Il précise qu'à ce sujet, M. GINESY fait cela très bien. Précisons et rappelons que les 5 Elus de la Gauche ont offert 150,00 F pour le concours de boules du 15 Août 77 (première équipe de Guillaumoises) et une coupe pour le tournoi de sixte ! Ils ne touchent cependant aucune indemnité !

- Le docteur GARON et sa famille ont quitté Guillaumes. Un nouveau docteur est en place depuis la mi-octobre, il s'agit du Docteur ROQUEFORT qui était déjà venu faire des remplacements à Guillaumes. Son épouse est infirmière.

Lou LUME souhaite que le docteur GARON se plaise à son nouveau cabinet, il adresse tous ses vœux de prospérité aux très jeunes enfants du docteur et espère bien sûr que le docteur ROQUEFORT reste le plus longtemps possible dans notre canton dans l'intérêt des malades. Tous nos vœux de bienvenue.

- Un autre départ, celui de Mme COIGNAC receveuse des P.T.T. Elle travaille maintenant, près de Grenoble dans une poste plus importante. Nous lui souhaitons de s'adapter très vite à son nouveau service.

Un nouveau receveur est nommé à Guillaumes, il s'agit de M. SCHMITZ

Comme pour le docteur, nous lui adressons tous nos vœux de bienvenue et un long séjour à Guillaumes.

Un fait est cependant à remarquer: le village était habitué à ce que la Municipalité organise une petite réception pour le départ et l'arrivée des fonctionnaires. Une tradition en voie de disparition, dommage.

- Et la restauration du Chateau ? est-elle toujours enfermée dans les oubliettes (du chateau)? M. RAVEL Francis nous avait pourtant promis.....

- Et la remise en état du vieux cimetière ? est-elle enfermée dans une tombe? M. RAVEL Francis nous avait pourtant promis.....

- Et le projet de la combe de Banzès? M. RAVEL Francis.....

- Et le plan d'eau ? M. RAV.....

- Quoi de nouveau ? Rien. Ah! pardon, nous oublions: la démolition de la terrasse de M. BRES Roger. Pour une fois que M. RAVEL Francis a fait faire quelque chose, il ne faudrait pas l'oublier, il risquerait de dire que nous ne sommes pas objectifs !

- le 12 octobre, M. GARENTE, président, a réuni les membres du Foyer pour mettre en place les activités pour l'année 78.79. M. le Maire était invité à cette réunion. Il y est venu accompagné de M. BRUN Roger.

Les membres ont exposé le problème du gardiennage de la salle de jeux. Ils ont demandé à la Municipalité de prévoir un objecteur de conscience. MM. RAVEL et BRUN ont promis que cela sera soumis au prochain conseil municipal.

- Deux responsables de la M.G.E.N. (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) sont venus à Guillaumes tenir une réunion d'information pour tous ses adhérents du Canton. Le point a été fait sur la situation de la très belle réalisation de la M.G.E.N., avenue Clément ROASSAL à Nice: réalisation très utile pour les adhérents éloignés de Nice car outre la partie médicale, restaurant et chambres ont été prévus.

.../...

- Pour le 11 Novembre, l'association du Foyer Rural a organisé un Bal.
- Le voyage à ROME, organisé par la Caisse du Crédit Agricole a connu un vif succès puisque plus de cinquante personnes y ont participé. Elles sont toutes revenues enchantées de la Ville Eternelle.
- Les membres de la Caisse des Ecoles ont été réunis. La municipalité a décidé de ne pas réunir les parents pour élire les nouveaux membres: cette Caisse ayant très peu d'activités, elle sera laissée "en sommeil". M. GIRIBONE pense qu'il est nécessaire de la maintenir car il arrive que des personnes fassent des dons; dons qu'il faut pouvoir enregistrer. Concernant les cadeaux pour l'arbre de Noël 1978 pour les enfants de l'Ecole, Mme GHIGO se demande s'il est vraiment nécessaire de maintenir cette tradition: les enfants reçoivent beaucoup de cadeaux de leurs parents. M. RAVEL André estime pour sa part que la Mairie se doit d'offrir un Noël aux enfants de la Commune: les autres membres se rangent à son avis. Il est décidé alors une subvention de 1 200,00 F à la Caisse des Ecoles pour pouvoir acheter les cadeaux, cadeaux qui devraient être achetés chez un commerçant de Guillaumes. (en 1977, ils ont été achetés à CARREFOUR !!!)
- Les membres du BUREAU D'AIDE SOCIALE se sont également réunis. Le compte du budget 77 a été approuvé à l'unanimité. La pose des mains courantes a été prévue dans celui de 78. (1ère tranche). Les membres ont donc parcouru les rues de Guillaumes pour déterminer les endroits les plus urgents. Il a été retenu:
 - la rue du Viguiier le long de l'église et maison Boyer Fernand
 - escalier du lavoir le long de l'église et au milieu des marches
 - rue du moulin en amont et en aval du bassin
 Lors d'une 2ème tranche, il sera posé une balustrade près de la maison NICOLAS où deux escaliers sont particulièrement dangereux. M. GIRIBONE a proposé de revoir l'accès du cimetière: déplacement du portail qui en s'ouvrant, comble l'entrée du vieux cimetière et construction de grandes marches pour réduire la raideur de l'accès: la pose d'une main courante le long du mur se fera après ces travaux. Les membres se sont mis d'accord pour englober ces travaux dans un projet de remise en état du vieux cimetière.

Il est à signaler que ces réunions du Bureau d'aide sociale se déroulent toujours très correctement: les deux tendances ne se heurtent pas comme durant les réunions du Conseil Municipal. POURQUOI ? Est-ce le fait de décider pour le 3ème âge qui adoucit les moeurs? Pourtant les décisions du Conseil concernent aussi le 3ème âge, puisqu'elles touchent tous les administrés ! Mystère à éclaircir.

- Lou LUME N° I de 78 publiait un article sur l'EAU. Or, la Revue 50 millions de Consommateurs de Novembre 78, N°95 publie elle aussi un article sur l'eau. Nous sommes fiers de retrouver dans cet article les mêmes renseignements et réflexions de notre article. (Une preuve de plus que nous n'écrivons pas des C...RIES). Par contre cet article nous apprend que grâce à la loi du 30 décembre 74, les communes peuvent récupérer la T.V.A. sur leurs travaux d'eau sans être obligées de confier le réseau à une compagnie privée. Or, c'est à la demande de M. GINESY, président du syndicat de Péone-Valberg que les travaux des Giberte sont passés à ce Syndicat (qui fait gérer le réseau à une Compagnie; sous prétexte de pouvoir ainsi récupérer la T.V.A. !! Ce transfert n'était donc pas indispensable. M. GINESY, conseiller Général, connaît certainement cette loi. ALORS, que faut-il penser? Quant aux travaux d'eau à Bouchanières, nous veillerons à récupérer la T.V.A.



VIENS MON
CHIEN-CHIEN
VIENS

SAGE
C'EST
BIEN



ICI!
VIENS
ICI!



SAGE,
C'EST BIEN

LUCIE DOSS

ILS NE FONT PAS DE POLITIQUE.....!!

Si M. de LA FONTAINE pouvait déjà écrire à son époque " selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements vous rendront blanc ou noir " Il aurait certainement ajouté " selon que vous serez Pour ou Contre LUI " s'il avait vécu en 1978, dans le canton de Guillaumes/.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

1°/ un propriétaire décide de construire un garage en dur, ainsi qu'un poulailler. Il dépose une demande de permis de construire: REFUSE; motif: la toiture du garage doit être une dalle de béton couverte de terre engazonnée (mesure destinée, sans doute, à réduire le coût de revient des garages, sic) Quant au poulailler, le soubassement doit être en pierre de taille avec un toit à deux pentes (la maison principale, à quelques mètres, a un toit d'une seule pente!)

Ce propriétaire était candidat aux dernières élections municipales sur une liste opposée à celle de M. GINESY. Est-ce une simple coïncidence ?

2°/ Un commerçant décide de restaurer la couverture de la terrasse de son commerce. Il possède une autorisation d'empiéter sur le domaine public signée de la Municipalité sortante. Pensant que cela est suffisant, il fait commencer les travaux. Un voisin porte plainte, l'Equipement exige le dépôt d'un permis de construire pour régulariser l'affaire. (Une de plus, car ce n'est pas la première fois que des administrés construisent sans permis) Mais cette fois, la régularisation se fait attendre. Le Tribunal ordonne la démolition de la couverture de la terrasse. Perte financière pour le commerçant: 50 000,00 F; sans compter le préjudice actuel dû au fait que son commerce "ne se voit plus". Seuls les habitués le fréquentent.

Ce commerçant était candidat aux dernières élections municipales sur une liste opposée à celle de M. GINESY. Est-ce une simple coïncidence ?

QUI SONT LES RESPONSABLES ?

Lors du passage à Guillaumes de M. F. ICART, alors ministre de l'Equipement, pour sa campagne électorale pour les législatives de mars 78, celui-ci a été interpellé par M. GIRIBONE au cours de la réunion publique. " Comment se fait-il que le CARREFOUR de Lingostière se construise en dépit d'un permis de construire annulé alors qu'à Guillaumes, 2 personnes se heurtent à des refus et des tracasseries injustifiées pour construire un garage et restaurer une devanture ? Y a-t-il deux poids, deux mesures ? "

M. le ministre, très au courant de l'affaire de la terrasse n'a pas voulu répondre sur ce sujet, il a simplement demandé à M. GHIGO responsable de l'Equipement dans le Canton, s'il se montrait "libéral" concernant la construction du garage. Que pensez-vous que M. GHIGO ait répondu ? Qu'il n'était pas libéral ? Allons donc!

Toujours est-il que dans les semaines qui suivirent, ce permis fut accordé avec une couverture du garage des plus traditionnelles: plus de béton!

Au sujet de l'autre affaire, M. GIRIBONE et son groupe, dès le dépôt de la plainte, ont demandé au Conseil Municipal de Guillaumes de reconduire l'autorisation d'empiéter sur le domaine public signée par M. BURANDY. REFUS catégorique du nouveau Maire, M. RAVEL qui feignait même d'ignorer l'existence de cette autorisation. Plus grave encore, les 7 conseillers de sa liste ne sont pas le moins du monde intervenus pour infléchir cette décision arbitraire.

.../...

Nous sommes revenus à la charge à maintes reprises pour ne pas dire à tous les Conseils; la réponse a toujours été la même: REFUS, REFUS, REFUS. Vous venez de lire le compte rendu du Conseil du 30 septembre, il est plus qu'éloquent!

Alors, pourquoi tant de hargne, de méchanceté ? Peut-être faut-il vous dire, mais qui ne le sait pas, que la plainte du voisin contre ce commerçant émane de la soeur du Conseiller Général, M. GINESY! Voilà tout simplement la réponse à bien des questions.

Mais une autre question s'impose: L'ADMINISTRATION SUBIT-ELLE A CE POINT LE POLITIQUE ? EST-ELLE AU SERVICE DES CAPRICES DES ELUS ?

Certains verront dans cette affaire, "les bras longs" du Conseiller Général, d'autres y verront sa vraie nature. D'autres y verront aussi l'attitude "responsable" du maire de Guillaumes et de ses amis. Ont-ils vraiment de quoi être fiers ? Dire que tout cela se fait avec le chapeau de l'Apolitisme, car si vous ne saviez pas, EUX, ne font pas de la POLITIQUE, non, ils administrent!

Quelle administration en faveur d'un commerçant ! Administrer, Messieurs, c'était prendre la défense du Commerce sans regarder la couleur du commerçant!

Il existe à Guillaumes, d'autres commerçants ou particuliers qui, non seulement ont empiété sur le domaine public pour leur commerce avec une couverture plus ou moins démontable, mais qui ont aussi construit en dur. Allez-vous aussi les faire démolir ? car ne l'oublions pas, le domaine public est inaliénable.

ADMINISTREZ, MESSIEURS LES APOLITIQUES, ADMINISTREZ, NE REGARDEZ PAS LA COULEUR POLITIQUE DES CONTREVENANTS !

De toutes parts les attaques se multiplient et la question de la survie de la chasse est d'actualité. Les Ecologistes crient "halte au massacre", mais les chasseurs du Canton sont en droit de se demander de quel massacre ces "défenseurs de la nature" veulent parler, quand il devient si rare de ne pas rentrer bredouille.

Conscient des difficultés que rencontrent nos sociétés de chasseurs, j'ai effectué une enquête auprès d'elles pour savoir exactement si le tableau de chasse cantonal est très maigre, et quels sont les gros problèmes qu'elles rencontrent. Trois d'entre elles (sur neuf) n'ont pas répondu et je me dois de remercier celles qui l'ont fait, même si leurs réponses étaient parfois incomplètes.

Il ressort de ce questionnaire que le gros problème est la délivrance des cartes aux chasseurs étrangers à la commune.

Quant au gibier tué, nous sommes bien sûr, très loin, des deux ou trois mille lièvres par an des années 50, mais il semble tout de même que nous soyons en train de remonter la pente par rapport à ces dernières années. Pour le gros gibier, si les sangliers étaient peu nombreux, les chamois ont permis à certains de réussir de belles chasses, et je suis heureux de pouvoir contredire certaine station de radio: le chamois est un gibier actuellement en expansion, et ceci grâce aux chasseurs qui ont su créer des réserves et limiter sa chasse à quelques jours par an. Les tétras étaient assez nombreux aussi, par contre la perdrix rouge et la bartavelle semblent avoir régressé notablement puisque, à quelques rares exceptions près, aucun chasseur n'a eu le plaisir d'en mettre une au carnier.

Pour revenir aux chasseurs étrangers, les abus de certains ont conduit les sociétés à rejeter en partie ou totalement les fusils n'ayant pas une attache dans la commune. Il est inadmissible que ceux qui affrontent la vie rude de la montagne, et qui aident le gibier toute l'année en lui apportant nourriture et abri, se voient privés du plaisir de la chasser parce qu'un groupe de "tirailleurs" est venu le décimer après avoir pris une carte. (Je ne parle pas de ceux qui chassent sans autorisation !) Cette carte annuelle ou journalière ne donne en aucun cas le droit de détruire le gibier. Chaque société doit se réserver le droit de rejeter les "viandards" et de limiter le nombre des chasseurs. C'est la survie de notre sport qui est en jeu. Mais il me paraît également impensable de se fermer complètement à toute intrusion. Les chasseurs des villes ont le droit comme nous d'exercer leur sport favori, dans la mesure où ils n'enfreignent pas les statuts des sociétés. Notre chasse doit rester démocratique sous peine de disparaître à brève échéance. Le prix du permis, et celui des cartes, toujours plus élevé, risquent d'éliminer les chasseurs aux revenus faibles, et d'autres plus fortunés pourront par contre proposer aux propriétaires terriens et aux communes de louer leurs chasses au prix fort. A ce moment là, les rôles seront inversés et nous ne pourrons plus chasser sur nos terrains communaux. Il faut donc se méfier des excès et essayer de maintenir notre chasse, la plus démocratique et la plus giboyeuse possible. Pour cela les sociétés devraient collaborer plus étroitement en vue d'effectuer un repeuplement plus efficace, peut-être en créant un élevage cantonal de lièvres, faisans, perdrix... Les moyens financiers de chacun sont trop faibles, mais en se regroupant nous pourrions sûrement arriver à un résultat satisfaisant. Monsieur CLARY, garde-chasse, nous a montré que c'était possible. Pourquoi ne pas suivre son exemple? Cela permettrait de lâcher du gibier habitué au climat de nos montagnes, et les réussites seraient sans doute plus nombreuses qu'actuellement, où elles sont pratiquement nulles. L'industrialisation et l'emploi de produits nocifs en agriculture n'ont pas encore détruit notre flore et notre faune. Il faut en profiter et faire un effort pour que vive notre chasse!

Guy MAUNIER

E N T R A U N E S

L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DU 12 NOVEMBRE 1978,

Cet article est signé de M. PAYAN Marcel, ancien maire d'Entraunes.

Afin de remplacer par suite de leur démission en mai 1977,
-Mme Liliane ROUBAUD née BLANC (fille du regretté M.Edmond BLANC, Insituteur honoraire, conseiller municipal d'Entraunes et de Mme née Ginette BENOIT, tous deux natifs d'Entraunes)

-M.Marcel PAYAN ancien maire d'Entraunes, fils de M.César PAYAN, maire d'Entraunes de 1907 à 1918, mort au champ d'Honneur le 20 Août 1918

-M.Max SCAFFA (démission en date du 28 novembre 1977)

le 12 novembre se déroulait l'élection complémentaire.

Seule une liste de 3 candidats "présentée par l'équipe municipale" sollicitait les suffrages.

Ont obtenu: M.MANDINE Rémy 74 voix
Mlle GILLOUX Georgette 72 voix
M.FORESTIERO Gérard 67 voix

En mars 1977 le dernier élu avait obtenu 81 voix.

Dans Nice-Matin du 24 novembre, nous relevons que les trois candidats ont été BRILLAMMENT ÉLUS.

Par un simple calcul, il s'avère que les Electeurs d'Entraunes, malgré le beau temps, en grande partie se sont désintéressés de cette élection (désintéressement ou hostilité) et l'équipe municipale en place n'en sort pas grandie, loin de là.....

En effet, en mars 77, Entraunes comptait 173 électeurs; 157 votants, soit une participation de 90,75% pour élire la "liste d'Union Républicaine" conduite par Marcel PAYAN, maire sortant qui avait eu 9 élus sur 11.

En Novembre 78: 163 inscrits; 102 votants seulement, soit une faible participation de 62,57%.

En mars 77, le candidat élu à l'élection municipale mais le plus mal placé avait obtenu 82 voix soit 47,39% des inscrits et le mieux placé 119 voix soit 68,78% des inscrits.
A cette dernière élection du 12 Novembre, avec 74 voix, le mieux placé n'obtient que 45,39% des inscrits.

La médiocrité de cette élection n'a pas répondu aux appels du tract de propagande déposé dans nos boites aux lettres CIDEX, sans affranchissement (autant d'économisé !)

Ce tract met en exergue l'exprit démocratique (sic!) qui anime le Conseil municipal en place, nous citons:

"...mais il fut vite emputé de 3 membres démissionnaires, c'est pour cette raison que le Conseil municipal unanime a décidé de procéder à des élections complémentaires."

MM.les Conseillers municipaux, c'est la loi qui vous oblige, l'article L.258 du Code Electoral précise que " lorsque le Conseil Municipal a perdu, par l'effet de vacances, le tiers de ses membres, il est obligatoirement, dans le délai de deux mois, procédé à des élections complémentaires portant sur les sièges vacants."

Vous n'avez pas respecté ce délai de deux mois.

Et puis, nous lisons: " ainsi en venant marquer (le 11 novembre) l'attachement

"que vous portez à nos chers disparus, morts pour la France, vous pourrez manifester l'intérêt que vous accordez au développement et à l'avenir de notre village." En votant, bien sûr, le 12 novembre.

Que viennent faire dans un appel aux urnes ceux qui sont morts pour la Patrie!! Un peu de dignité s'il vous plaît.

A propos, les critiques précitées qui avaient été affichées à Entraunes ont été immédiatement arrachées - ça c'est la liberté- mais n'y a-t-il pas que la vérité qui blesse ?

Toujours dans le même tract de propagande de l'équipe municipale, nous relevons: "venez à nouveau manifester la confiance que vous nous avez accordée en mars 1977."

Cynisme ou inconscience

La plupart des Entraunois n'ont pas la "mémoire courte", ils se souviennent bien, eux, que la confiance avait été accordée en mar 1977 à la liste conduite par Marcel PAYAN, maire sortant, qui avait la majorité de 9 élus sur 11 membres. Et même avec 3 nouveaux élus, qu'on le veuille ou non, il reste encore au Conseil Municipal d'Entraunes, 6 conseillers de la liste Marcel PAYAN qui ont encore la majorité au sein du Conseil municipal.... Mais bien sûr, c'est une autre histoire...pas très flatteuse pour ses auteurs et pour ses acteurs.

Que l'on sache que les Entraunois et les Entraunoises ne sont pas dupes, ils demeurent vigilants.

Marcel PAYAN et ses amis fidèles.

D'autres articles suivront:

1. les gîtes ruraux. Dès 1973, qui en a eu l'initiative? qui a procédé à l'acquisition de l'immeuble inachevé de MM.Toche et Balbo ? Qui a fait établir l'avant projet par M.Isnard, architecte DPLG et par M.Gioanni ingénieur-conseil sous le contrôle de la D.D.A. ?
2. Le logement de fonction de l'école communale peut-il être mis à la disposition de personnes étrangères à l'enseignement ?
3. A-t-on entamé un recours à l'encontre du propriétaire d'un jardin du Bourdoux (rive gauche) qui a agrandi son petit terrain au détriment du sentier communal ?
4. Le Plan d'eau d'Esteng. notre requête du 5 septembre 78 auprès de M.le Préfet des A.M. La Sanguinière alimente à nouveau le plan d'eau.
5. Les appels d'offres pour l'exécution des gros travaux de la Commune.
6. le Parc National du MERCANTOUR;

Marcel PAYAN.

MARIAGES.....NAISSANCES.....DECES

LES MARIAGES:

A Entraunes, M. Jean-Claude PAYAN a épousé Mlle Liliane FLEURENCE; M.J.C.PAYAN est le fils de M.Marcel PAYAN industriel à Draguignan, petit fils du regretté Henri PAYAN proviseur du lycée Meknès. M. Jean-Claude PAYAN est aussi le cousin germain de M.Marcel PAYAN, ancien maire d'Entraunes.

A Péone, M.Robert GAROSI a épousé Mlle Marie-Claire AUGIER. M.GAROSI est ingénieur thermicien et Mlle AUGIER, infirmière anesthésiste, tous deux résidents à Valberg.

LOU LUME adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

LES NAISSANCES:

Nous avons appris avec plaisir les naissances de:

-LIONEL CONIL deuxième enfant au foyer de Mme et M. CONIL employé de l'E.D.F.

-MARIE-BULLE GOBERT au foyer de M.Dany GOBERT et mme Anne FORTIN, exploitants agricoles à SAUZE

-CLAIRE FRIOL, premier enfant au foyer de Mme et M. FRIOL Robert, éleveur-fromager à Péone

-SEBASTIEN VIAZZI deuxième enfant au foyer de Mme et M. VIAZZI Barthélémy à Daluis

-ISABELLE TOCHE, premier enfant au foyer de Mme et M. TOCHE Jean, berger-éleveur au hameau de la Colette

-GERALDINE GRAILLE, premier enfant au foyer de Mme et M. GRAILLE Christian instituteur à Tourette-Levens. Géraldine est la petite fille de Mme et M. GRAILLE Raoul, adjoint honoraire de Guillaumes chef du centre de secours de Guillaumes

LOU LUME adresse toutes ses félicitations aux heureux parents et grands-parents ainsi que tous ses vœux de prospérité aux bébés.

LES DECES:

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris les décès de:

-M.Marcel FOURNIER à Beuil,

-M.Aimé ALEC à Péone. M.ALEC, ancien combattant de I4-I8, était éleveur d'ovins et faisait la transhumance de Péone à Garéoult dans le Var.

-M. Marcel CHEVEAU EXPLOITANT DU CAMPING DE Tire-Boeuf. Décédé à 58 ans, sa disparition a surpris toute la population de Guillaumes

-Mme Lucienne BOYER de Sauze, épouse de M. Francis BOYER, mère de Mme Mireille MAUNIER, institutrice à Sauze, puis à Daluis, l'épouse de M. Marcel Maunier le Maire de Sauze, elle était aussi la mère et belle mère de mme et M. Adolphe Rimoldi.

- M.Ernest AUTHEMAN originaire de Sussis

-Mme Rina CASANOVA ancienne propriétaire du GrandHôtel à Valberg

-M.Arthur GINESY d'Entraunes qui habitait depuis une dizaine d'années Puget-Théniers.

-M.Lucien TOCHE de Villeneuve d'Entraunes

-M.Claude BAUDIN, décédé dans un accident d'automobile, ravi à l'affection des siens en pleine jeunesse. Il venait d'épouser Claudette AMIRATTI.

-Mme Joseph BERTHON, née Céline BENOIT de Villeuve d'Entraunes.

A tous leurs parents, LOU LUME adresse ses plus sincères condoléances.